



Le 3 mai 2021

MESSAGE AUX ABONNÉS

Relativement à la circulaire 2021-001 (03.01.61.03) portant sur le rapport financier annuel des établissements publics et privés conventionnés (formulaire AS-471) - Mise à jour 2020-2021

Nous informons le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) que le gouvernement du Québec a annoncé le 9 mars 2021 une modification de méthode comptable relative aux paiements de transfert qu'il appliquera à partir de l'exercice 2020-2021 de façon rétroactive avec retraitement des exercices antérieurs.

Cette modification consiste à un changement d'application du critère d'autorisation par le cédant. Il aura pour effet de devancer le moment de la constatation des revenus et des charges des transferts pluriannuels servant notamment au remboursement des dettes à long terme contractées pour des projets d'immobilisations acquises ou construites. Celui-ci sera arrimé au rythme de la réalisation des travaux au lieu de celui du remboursement de la dette.

Considérant l'annonce tardive de cette modification comptable et de la fermeture prochaine des livres des établissements du RSSS en vue de la production de leur rapport financier annuel (formulaire AS-471), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) leur demande de maintenir la pratique actuelle, à savoir de constater leurs revenus de subvention conformément au principe directeur 2.2.1 - Subventions gouvernementales du chapitre 01 du Manuel de gestion financière (MGF) et de déclarer leurs droits contractuels dans le respect des directives figurant à l'annexe 11 - Obligations et droits contractuels du chapitre 01 du MGF, soit selon le rythme du remboursement des dettes contractées pour des projets d'immobilisations.

... 2

Cependant, les établissements publics devront fournir au MSSS les informations nécessaires à la comptabilisation de la modification comptable dans les états financiers consolidés du gouvernement. Une méthode pour estimer ses impacts est actuellement en cours d'élaboration et sera communiquée ultérieurement.

Pour toute question ou information concernant ce message aux abonnés, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des normes et des pratiques de gestion réseau au 418 266-5940 ou à l'adresse rapfin@msss.gouv.qc.ca.

La directrice générale adjointe de la gestion
financière et des politiques de financement
réseau,

Original signé par

Patricia Plante, CPA, CGA